

**ASSOCIATION DES USAGERS DU
CENTRE SOCIAL & CULTUREL D'ETAIN
ET SA REGION**
Association Loi de 1901

Siège social :
25 Rue des Ecoles
55400 ETAIN
R.C.S. BAR LE DUC n° 783 391 857

**RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES
sur les COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association Des Usagers du Centre Social et Culturel d'Etain et sa Région relatifs** à l'exercice clos le **31.12.2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 10 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **01.01.2019 au 31.12.2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✱ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✱ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✱ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✱ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✱ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Verdun,
Le 14 Septembre 2020


Cédric HERMAL
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	6 558	6 558		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	22 571	20 012	2 559	3 451
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	53 509	37 047	16 463	17 997
	Autres immobilisations corporelles	31 555	23 137	8 419	8 105
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	150		150	150
	TOTAL (I)	114 343	86 753	27 591	29 703
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	122 214		122 214	104 269
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	95 954		95 954	97 864
	Charges constatées d'avance	2 028		2 028	1 143
	TOTAL (II)	220 196		220 196	203 276
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		334 540	86 753	247 787	232 980
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					150
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					

- autorisés par l'organisme de tutelle



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	50 843	50 843
	Report à nouveau	100 569	131 091
	Résultat de l'exercice	21 383	(30 521)
	Total des fonds propres	172 795	151 412
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	13 817	16 988
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	13 817	16 988
	Total des fonds associatifs	186 612	168 400
Provisions	Provisions pour risques	4 273	6 928
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	4 273	6 928
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 530	
	Dettes fiscales et sociales	23 619	26 958
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	900	26 624
	Produits constatés d'avance	19 853	4 069
	Total des dettes	56 902	57 651
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	247 787	232 980
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	21 382,77	(30 521,19)
	(1) Dont à moins d'un an	56 902	57 651
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			



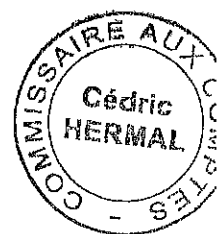
Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	54 451	70 729
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	304 336	270 675
	Dons	1 682	5 214
	Cotisations	3 289	3 840
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	2 798	4 824
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	3 311	7 546
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	369 867	362 828
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	89 485	105 542
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 098	5 202
	Rémunération du personnel	191 019	201 151
	Charges sociales	72 379	74 444
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	10 617	10 537
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	622	79
	Total des charges d'exploitation	369 220	396 956
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	648	(34 128)
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	155	315
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	155	315
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	803	(33 812)
	Produits exceptionnels	22 590	6 183
	Charges exceptionnelles	2 010	2 892
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 580	3 291
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	392 612	369 327
	TOTAL DES CHARGES	371 229	399 848
	EXCEDENT ou DEFICIT	21 383	(30 521)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat	43 898	44 664
	Prestations en nature		
	Dons en nature	43 898	44 664
	CHARGES		
	Secours en nature	43 898	44 664
	Mise à disposition gratuite de biens et services	43 898	44 664
	Personnel bénévole		



Annexe au Bilan et au Compte de Résultat



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **247 787 euros**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 392 612 euros** et un total **charges de 371 229 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 21 383 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les principaux modes et taux d'amortissement sont récapitulés ci-après :

Type d'immobilisation	Mode et durée d'amortissement
Matériel d'activité	Linéaire - de 2 à 5 ans
Livres	Linéaire - de 10ans
Matériel informatique et de bureau	Linéaire - 5 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagements en matière de retraite

L'engagement en indemnité de départ à la retraite au 31 Décembre 2019 est de 4 272.59 €

Elle a été calculée selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans pour les non cadres et 67 ans pour les cadres
- Départ à l'initiative du salarié
- Indemnité calculée charges sociales comprises
- Taux d'actualisation : 0.77%

Bénévolat

Le bénévolat a été valorisé dans les comptes de l'exercice pour un montant de 43 897.98 €.

L'enregistrement comptable a été effectué de la manière suivante :

- au débit du compte " 86100000" Emplois des contributions volontaires : 41 340.00 €.
- au débit du compte " 86200000" Emplois des contributions volontaires prestations : 2 557.98 €
- au crédit du compte "87100000" Contributions volontaires : 43 897.98 €

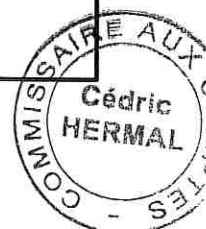


Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Contributions en nature

CHARGES	2019	2018	PRODUITS	2019	2018
Personnel de ménage	2 220	2 220	Personnel de ménage	2 220	2 220
Loyers et Charges	41 340	42 090	Loyers et charges	41 340	42 090
Entretien bâtiments	338	354	Entretien bâtiments	338	354
Total	43 897	44 664		43 897	44 664



Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	6 558					6 558
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 558					6 558
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	1 464					1 464
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	21 107					21 107
	Instal technique, matériel outillage industriels	50 033		3 477			53 509
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	5 430					5 430
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	38 728		5 028		17 630	26 125
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		116 761		8 505		17 630	107 636
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	150					150
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	150					150
TOTAL		123 469		8 505		17 630	114 343



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	6 558			6 558
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 558			6 558
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 464			1 464
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	17 656	892		18 548
Instal technique, matériel outillage industriels	32 036	5 011		37 047
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	2 567	943		3 511
Matériel de bureau, mobilier	33 486	3 771	17 630	19 626
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 208	10 617	17 630	80 195
TOTAL	93 766	10 617	17 630	86 753



ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	6 928		2 655	4 273
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 928		2 655	4 273
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		6 928		2 655	4 273
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				2 655	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	150		150
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	122 214	122 214	
	Charges constatées d'avance	2 028	2 028	
TOTAL DES CREANCES		124 393	124 243	150
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

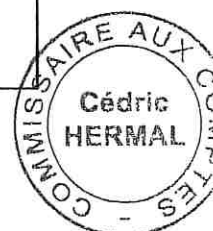
		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 530	12 530		
	Personnel et comptes rattachés	8 016	8 016		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 232	15 232		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	371	371		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	900	900		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	19 853	19 853		
TOTAL DES DETTES		56 902	56 902		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 028
COTISATIONS		98	
MAINTENANCE		300	
ASSURANCES		1 140	
ABONNEMENT		110	
RC DIRIGEANT		380	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 028



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			19 853
SUBVENTION DEPARTEMENT MEUSE A VOS S		19 853	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			19 853



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	50 843			50 843
Report à nouveau	131 091		30 521	100 569
Résultat de l'exercice	(30 521)	21 383	(30 521)	21 383
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	16 988	2 847	6 017	13 817
Provisions réglementées				
TOTAL	168 400	24 229	6 017	186 612



ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

	31/12/2019	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
Professions intermédiaires			
Employés		7	
Ouvriers			
TOTAL		8	



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	31/12/2019	31/12/2018	%	%	31/12/2019	31/12/2018	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	2 964	2 964	100,00	67,30				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur		1 440		32,70				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	2 964	4 404	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	2 964	4 404	100,00	100,00				



Annexe libre

Etat exprimé en euros

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1. COVID-19

Entre le 31 décembre 2019 et la date d'arrêté des comptes est survenue la crise sanitaire du COVID-19.

Selon les termes de la communication du collège de l'ANC du 2 Avril 2020, cette crise sanitaire n'a acquis une ampleur internationale qu'en 2020.

Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont donc comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement qui n'a pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant au 31 décembre 2019.

A ce jour, l'association n'est pas en mesure de déterminer les éventuels impacts de la crise sanitaire sur ses résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'association a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes:

- Recours à l'activité partielle du 17 au 31 mars 2020.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

